



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-145 / 5-7-9-7

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Présentation du rapport annuel d'activités 2016 élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur la qualité du service eau et assainissement établi par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous a transmis le rapport annuel d'activités 2016 du service public de l'eau et de l'assainissement précisant qu'il doit être examiné par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la réglementation stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport est mis à disposition du public sur place et dans les quinze jours suivant cette présentation au Conseil Municipal.

Le public en est avisé par voie d'affichage apposé en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

Il a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 6 octobre 2017.

Il a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2017.

Les principales conclusions de ce rapport sont jointes en annexe à la présente délibération ainsi que le rapport.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

Vu la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie du 16 novembre 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2016 du service public de l'eau et de l'assainissement élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

DECISION : Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport.
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN